

RETURN TO
REFERENCE
ROOM 1158

**DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

SÉANCES PLÉNIÈRES

Comptes rendus sténographiques des séances

COMMISSION SPÉCIALE DE LA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Fascicule de session

ANNEXES

23 MAI-30 JUIN 1978



NATIONS UNIES

**DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

SÉANCES PLÉNIÈRES

Comptes rendus sténographiques des séances

COMMISSION SPÉCIALE DE LA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Fascicule de session

ANNEXES

23 MAI-30 JUIN 1978



NATIONS UNIES

New York, 1981

AVERTISSEMENT

Depuis la trente et unième session, les *Documents officiels de l'Assemblée générale* comprennent les comptes rendus des séances, les fascicules de session pour chacune des grandes commissions, les annexes aux comptes rendus, les suppléments, la *Liste des délégations* et le *Répertoire des documents*. On trouvera dans ce répertoire et dans les fascicules d'annexes pertinents des renseignements concernant les autres documents de la session.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le *Répertoire des documents* de la dixième session extraordinaire figure dans le présent volume.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
Note de convocation	vii	POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Ordre du jour de la dixième session extraordinaire	viii	Adoption de l'ordre du jour	13
Répertoire des documents	ix	2 ^e séance	
<i>Première partie</i>			
SÉANCES PLÉNIÈRES			
1 ^{re} séance		<i>Mercredi 24 mai 1978, à 15 h 35</i>	
<i>Mardi 23 mai 1978, à 15 h 35</i>		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		Débat général	15
Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Yougoslavie	3	3 ^e séance	
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		<i>Jeudi 25 mai 1978, à 10 h 55</i>	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	3	POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :		Débat général (suite)	39
Pouvoirs des représentants à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale :		4 ^e séance	
a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3	<i>Jeudi 25 mai 1978, à 15 h 40</i>	
BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :		Débat général (suite)	57
Election du Président de l'Assemblée générale ..	3	5 ^e séance	
DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	7	<i>Vendredi 26 mai 1978, à 10 h 45</i>	
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Organisation de la session	9	Débat général (suite)	79
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :		6 ^e séance	
Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	11	<i>Vendredi 26 mai 1978, à 15 h 35</i>	
		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
		Débat général (suite)	99
		7 ^e séance	
		<i>Lundi 29 mai 1978, à 11 heures</i>	
		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
		Débat général (suite)	133

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
8^e séance		15^e séance	
<i>Mardi 30 mai 1978, à 10 h 50</i>		<i>Vendredi 2 juin 1978, à 15 h 35</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>)	159	Débat général (<i>suite</i>)	305
9^e séance		16^e séance	
<i>Mardi 30 mai 1978, à 15 h 35</i>		<i>Lundi 5 juin 1978, à 10 h 50</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>)	179	Débat général (<i>suite</i>)	329
10^e séance		17^e séance	
<i>Mercredi 31 mai 1978, à 11 h 10</i>		<i>Lundi 5 juin 1978, à 16 h 5</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA	
Débat général (<i>suite</i>)	205	RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'OR-	
		GANISATION DES NATIONS UNIES	
		(<i>fin</i>)	345
		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
		Débat général (<i>suite</i>)	345
11^e séance		18^e séance	
<i>Mercredi 31 mai 1978, à 15 h 35</i>		<i>Mardi 6 juin 1978, à 11 h 15</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>)	221	Débat général (<i>suite</i>)	361
12^e séance		19^e séance	
<i>Jeudi 1^{er} juin 1978, à 11 h 5</i>		<i>Mardi 6 juin 1978, à 15 h 40</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>)	241	Débat général (<i>suite</i>)	373
13^e séance		20^e séance	
<i>Jeudi 1^{er} juin 1978, à 15 h 35</i>		<i>Mercredi 7 juin 1978, à 11 heures</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>)	259	Débat général (<i>suite</i>)	391
14^e séance		21^e séance	
<i>Vendredi 2 juin 1978, à 10 h 55</i>		<i>Mercredi 7 juin 1978, à 15 h 30</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>)	285	Débat général (<i>suite</i>)	405

<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
22^e séance	
<i>Jeudi 8 juin 1978, à 11 h 5</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>) 425	
23^e séance	
<i>Jeudi 8 juin 1978, à 15 h 40</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>) 443	
24^e séance	
<i>Vendredi 9 juin 1978, à 11 h 5</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>suite</i>) 466	
25^e séance	
<i>Vendredi 9 juin 1978, à 15 h 35</i>	
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Débat général (<i>fin</i>) 481	
26^e séance	
<i>Mercredi 28 juin 1978, à 17 h 20</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Pouvoirs des représentants à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale :	
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 503	
ORGANISATION DES TRAVAUX 503	
DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETA- GNE ET D'IRLANDE DU NORD 503	
27^e séance	
<i>Vendredi 30 juin 1978, à 18 h 25</i>	
POINTS 9, 10, 11 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen et évaluation de la situation inter- nationale actuelle compte tenu de la nécessité pressante de réaliser des progrès substantiels	
	dans le domaine du désarmement, de la pour- suite de la course aux armements et des rap- ports étroits entre le désarmement, la paix et la sécurité internationales et le développement économique
	Adoption d'une déclaration sur le désarmement
	Adoption d'un programme d'action relatif au désarmement
	Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement et du mécanisme international de négociations sur le désarmement, y compris en particulier la question de la convocation d'une con- férence mondiale du désarmement 505
	DÉCLARATION DE CLÔTURE DU PRÉSI- DENT 558
	POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
	Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation 561
	CLÔTURE DE LA SESSION 561
	<i>Deuxième partie</i>
	COMMISSION SPÉCIALE DE LA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
	Fascicule de session
	Sommaire des séances 565
	Rectificatif 569
	<i>Troisième partie</i>
	ANNEXES
	Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des repré- sentants à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
	a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
	b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 573
	Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarme- ment 577

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
Point 7 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour.....	579	Adoption d'une déclaration sur le désarmement.....	583
Point 8 de l'ordre du jour : Débat général.....	581	Adoption d'un programme d'action relatif au désarmement.....	583
Points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour : Examen et évaluation de la situation internationale actuelle compte tenu de la nécessité pressante de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement, de la poursuite de la course aux armements et des rapports étroits entre le désarmement, la paix et la sécurité internationales et le développement économique.	583	Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement et du mécanisme international de négociations sur le désarmement, y compris en particulier la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.	583

NOTE DE CONVOCATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Représentant permanent de . . . auprès de l'Organisation et, conformément à l'article 10 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a l'honneur de porter à sa connaissance que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, convoquée en vertu des résolutions 31/189 B du 21 décembre 1976 et 32/88 B du 12 décembre 1977, s'ouvrira au Siège de l'Organisation, à New York, le mardi 23 mai 1978, à 15 heures.

Trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire (A/S-10/10), établi conformément à l'article 16 du règlement intérieur, sont joints à la présente note. D'autres exemplaires de ce texte seront distribués par les voies habituelles.

Le Secrétaire général tient à rappeler au Représentant permanent que des pouvoirs doivent être établis pour tous les représentants à la session extraordinaire, conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, sauf en ce qui concerne les représentants permanents qui sont déjà habilités à représenter leur gouvernement à toutes les sessions de l'Assemblée.

Le Secrétaire général serait obligé au Représentant permanent de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention de son gouvernement.

Le 27 avril 1978

ORDRE DU JOUR DE LA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE*

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation yougoslave.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale.
5. Organisation de la session.
6. Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Débat général.
9. Examen et évaluation de la situation internationale actuelle compte tenu de la nécessité pressante de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement, de la poursuite de la course aux armements et des rapports étroits entre le désarmement, la paix et la sécurité internationales et le développement économique.
10. Adoption d'une déclaration sur le désarmement.
11. Adoption d'un programme d'action relatif au désarmement.
12. Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement et du mécanisme international de négociations sur le désarmement, y compris en particulier la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

*L'ordre du jour de la dixième session extraordinaire a été adopté par l'Assemblée générale à sa 1^{re} séance plénière, le 23 mai 1978. Pour les documents pertinents, voir ci-après "Troisième partie - Annexes", point 7 de l'ordre du jour.

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

NOTE. — On trouvera ci-dessous la liste de tous les documents relatifs à la dixième session extraordinaire. La mention d'un point de l'ordre du jour suivi d'un astérisque signifie que le document a été publié dans l'annexe correspondante qui figure dans le présent volume. Lorsque le point de l'ordre du jour n'est pas suivi d'un astérisque et qu'il n'y a aucune mention dans la colonne "Observations et références", le document n'existe que sous forme mimeographiée.

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description des documents</i>	<i>Point l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
A/INF/S-10/1 et Add.1 et 2	Note du Secrétaire général transmettant une liste de communications concernant le désarmement reçues d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche		
A/INF/S-10/2	Note du Secrétaire général contenant la liste des résolutions et le texte des décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire		
A/RES/S-10/1 et 2	Résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire		Voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Supplément n° 4.</i>
A/S-10/1	Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale		<i>Ibid., Supplément n° 1</i> (vol. I à VII).
A/S-10/2 et Corr.1	Rapport spécial de la Conférence du Comité du désarmement	11	<i>Ibid., Supplément n° 2</i> (vol. I et II) et rectificatif.
A/S-10/2/ Add.1	Additif au rapport spécial de la Conférence du Comité du désarmement	11	<i>Ibid., Supplément n° 2A.</i>
A/S-10/3	Rapport spécial du Comité <i>ad hoc</i> pour la Conférence mondiale du désarmement	12	<i>Ibid., Supplément n° 3</i> (vol. I et II).
A/S-10/4	Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa dixième session extraordinaire		<i>Ibid., Supplément n° 4.</i>
A/S-10/5	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport du Secrétaire général	11	
A/S-10/6 et Corr.1 et Add.1	Réduction des budgets militaires : rapport du Secrétaire général		
A/S-10/7 et Corr.1	Rapports entre le désarmement et la sécurité internationale : rapport du Secrétaire général	9, 11	
A/S-10/8 et Add.1 et 2	Aspects régionaux du désarmement : rapport du Secrétaire général	11	
A/S-10/9	Rapport du Groupe spécial des rapports entre le désarmement et le développement	11	
A/S-10/10	Ordre du jour provisoire de la dixième session extraordinaire	7*	
A/S-10/11	Lettre, en date du 25 avril 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, transmettant des extraits du discours prononcé par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le 25 avril 1978	9, 11	
A/S-10/12	Note du Secrétaire général	9, 11	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description des documents</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
A/S-10/13	Lettre, en date du 10 mai 1978, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, transmettant le texte du communiqué relatif à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Sofia les 24 et 25 avril 1978	9 à 11	
A/S-10/14	Lettre, en date du 22 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Roumanie, transmettant le texte de la décision du Comité central du parti communiste roumain concernant la position de la Roumanie dans les problèmes du désarmement et, en premier lieu, du désarmement nucléaire, adoptée le 9 mai 1978	9 à 12	
A/S-10/15	Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale		
A/S-10/16 et Add.1	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : lettres, en date des 23 mai et 5 juin 1978, adressées au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général		
A/S-10/17	Lettre, en date du 23 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ethiopie, transmettant le texte d'un message d'envoi du Conseil administratif militaire provisoire et du Conseil des ministres de l'Ethiopie socialiste, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	9	
A/S-10/18	Lettre, en date du 1 ^{er} juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Bolivie	8	
A/S-10/19	Lettre, en date du 5 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant du Chili	8	
A/S-10/20	Ordre du jour de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale		Voir p. viii du présent volume.
A/S-10/21	Lettre, en date du 13 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Bolivie	8	
A/S-10/22	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	3*	
A/S-10/23	Rapport de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire	9 à 12*	
A/S-10/24	Note du Secrétaire général	9 à 12	
A/S-10/AC.1/1	Lettre, en date du 24 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Yougoslavie, transmettant le texte du message adressé par le Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, M. Josip Broz Tito, à l'Assemblée générale à l'occasion de sa session extraordinaire consacrée au désarmement	9	
A/S-10/AC.1/2	Lettre, en date du 24 mai 1978, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède et de la Yougoslavie, transmettant les vues du Gouvernement suisse sur certains des problèmes qui seront examinés lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	9 à 12	
A/S-10/AC.1/3	Note verbale, en date du 23 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq, transmettant le texte d'une étude sur l'armement classique et nucléaire sioniste	9	
A/S-10/AC.1/4	Lettre, en date du 26 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, transmettant un document intitulé "Moyens pratiques d'arrêter la course aux armements : propositions de l'Union soviétique"	9 à 12	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description des documents</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
A/S-10/AC.1/5	Lettre, en date du 29 mai 1978, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, transmettant un message adressé par le Conseil d'administration du Fonds à l'Assemblée générale à l'occasion de sa dixième session extraordinaire	9	
A/S-10/AC.1/6	Lettre, en date du 29 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de Sri Lanka, transmettant le texte d'une résolution adoptée le 29 mai 1978 lors de la réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés et des observateurs qui participent à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	9 à 12	
A/S-10/AC.1/7	Note verbale, en date du 30 mai 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la France, transmettant un mémorandum concernant la création d'une agence internationale de satellites de contrôle	11	
A/S-10/AC.1/8	Note verbale, en date du 30 mai 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la France, transmettant un mémorandum concernant la création d'un institut international de recherche sur le désarmement	12	
A/S-10/AC.1/9	Lettre, en date du 2 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de Sri Lanka	9 à 12	
A/S-10/AC.1/9/Add.1	Note verbale, en date du 8 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de Sri Lanka, transmettant un document de travail intitulé "Autorité mondiale du désarmement"	9 à 12	
A/S-10/AC.1/10	Lettre, en date du 5 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant du Viet Nam	11	
A/S-10/AC.1/11	Note verbale, en date du 5 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission du Nigeria, transmettant un document intitulé "Proposition du Nigeria concernant un programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement"	11	
A/S-10/AC.1/12 et Corr.1	Note verbale, en date du 2 juin 1978, adressée au Secrétaire général par la mission de la République fédérale d'Allemagne, transmettant un document intitulé "Contribution à la vérification sismologique d'une interdiction complète des essais nucléaires"	11	
A/S-10/AC.1/13	Note verbale, en date du 2 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la République fédérale d'Allemagne, transmettant un document intitulé "Invitation à participer à une réunion technique internationale de vérification des armes chimiques dans la République fédérale d'Allemagne"	11	
A/S-10/AC.1/14	Note verbale, en date du 6 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant du Japon, transmettant un document de travail sur la question de la "Journée du désarmement"	11	
A/S-10/AC.1/15	Note du Secrétaire général transmettant une déclaration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	9, 11	
A/S-10/AC.1/16	Lettre, en date du 6 juin 1978, adressée au Président de l'Assemblée générale par le représentant de la République démocratique allemande, transmettant une lettre du Président de la Commission gouvernementale pour la préparation et la célébration de l'Année internationale de l'enfant en République démocratique allemande ainsi qu'une déclaration adoptée par ladite Commission le 31 mai 1978	9	
A/S-10/AC.1/17	Lettre, en date du 7 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Chine, transmettant un document de travail sur le désarmement	9 à 12	
A/S-10/AC.1/18	Lettre, en date du 7 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, transmettant des amendements au texte du projet de document final	9 à 12	

Cote des documents	Titre ou description des documents	Point de l'ordre du jour	Observations et références
A/S-10/AC.1/19	Note verbale, en date du 8 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suède, transmettant un document intitulé "Contribution à la vérification sismologique d'une interdiction complète des essais"	11	
A/S-10/AC.1/20	Note verbale, en date du 8 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la République fédérale d'Allemagne, transmettant un document de travail concernant la constitution de zones où seraient appliquées des mesures visant à instaurer un climat de confiance	11	
A/S-10/AC.1/21	Note verbale, en date du 9 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de l'Irlande, transmettant un document intitulé "Proposition de l'Irlande relative à la réalisation d'une étude sur la possibilité d'établir un système de stimulants visant à encourager le contrôle des armes et le désarmement"	11	
A/S-10/AC.1/22	Lettre, en date du 9 juin 1978, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité spécial contre l'apartheid	9	
A/S-10/AC.1/23	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la Roumanie, transmettant une synthèse des propositions sur le désarmement présentées par la Roumanie à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement	11, 12	
A/S-10/AC.1/24	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission des Etats-Unis d'Amérique, transmettant un document intitulé "Mesures visant à renforcer la sécurité internationale et à instaurer un climat de confiance"	11	
A/S-10/AC.1/25	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de l'Uruguay, transmettant une proposition de création d'un organisme poléologique	11	
A/S-10/AC.1/26 et Corr. 1 et 2	Lettre, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétariat par les représentants de l'Allemagne, République fédérale d', de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède, transmettant un mémorandum en date du 8 juin 1978 intitulé "Raffermissement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'établissement de la sécurité par le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix"	11	
A/S-10/AC.1/27	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la Sierra Leone, transmettant un document intitulé "Introduction d'études sur le désarmement dans les programmes des établissements d'enseignement de tous les Etats"	11	
A/S-10/AC.1/28	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétariat par la mission de la France, transmettant un mémorandum concernant la création d'un "Fonds international du désarmement pour le développement"	11	
A/S-10/AC.1/29	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Autriche, de l'Egypte, de l'Inde, du Mexique, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant une proposition de création d'un conseil consultatif de personnalités chargé de conseiller le Secrétaire général sur tous aspects des études à entreprendre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements	12	
A/S-10/AC.1/30	Note verbale, en date du 13 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique	11	
A/S-10/AC.1/31	Note verbale, en date du 12 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Norvège, transmettant une proposition intitulée "Evaluation des effets d'armes nouvelles sur la poursuite de la limitation des armements et du désarmement"	11	

Cote des documents	Titre ou description des documents	Point de l'ordre du jour	Observations et références
A/S-10/AC.1/32	Note verbale, en date du 19 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Norvège, transmettant un document intitulé "Contrôle de l'observation d'une interdiction complète des essais nucléaires"	11	
A/S-10/AC.1/33	Lettre, en date du 20 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil mondial de l'alimentation, transmettant un extrait du préambule de la Déclaration de Mexico adoptée le 14 juin 1978 par le Conseil mondial de l'alimentation lors de sa quatrième session ministérielle	11	
A/S-10/AC.1/34	Note verbale, en date du 22 juin 1978, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, du Panama, du Pérou et du Venezuela, transmettant un texte signé par les Ministres des relations extérieures de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, du Panama, du Pérou et du Venezuela.	9	
A/S-10/AC.1/35	Note verbale, en date du 22 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant du Libéria, transmettant un document intitulé "Déclaration sur une nouvelle philosophie du désarmement"	9	
A/S-10/AC.1/36	Note verbale, en date du 23 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Chine, transmettant le texte des déclarations prononcées le 22 juin 1978 par les représentants de la Chine devant les groupes de travail A et B de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire	9 à 12	
A/S-10/AC.1/37	Projet de résolution	9 à 12	Remplacé par A/S-10/AC.1/37/Rev.1.
A/S-10/AC.1/37/Rev.1 et Add.1	Projet de résolution révisé	9 à 12	Voir A/S-10/23, par. 28.
A/S-10/AC.1/38	Mexique et Suède : document de travail	11	
A/S-10/AC.1/39	Lettre, en date du 29 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre	11	
A/S-10/AC.1/40	Note verbale, en date du 19 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant du Costa Rica, transmettant une proposition intitulée "Stimulants économiques et sociaux visant à mettre fin à la course aux armements"	11	
A/S-10/AC.1/L.1	Projet de résolution	9	Voir A/S-10/23, par. 10.
A/S-10/AC.1/L.1/Rev. 1	Projet de résolution révisé	9	<i>Ibid.</i> , par. 11.
A/S-10/AC.1/L.2	Chine : amendements à la section I du projet de document final	9	
A/S-10/AC.1/L.3	Chine : amendements à la section II du projet de document final	10	
A/S-10/AC.1/L.4	Chine : amendements à la section III du projet de document final	11	
A/S-10/AC.1/L.5	République fédérale d'Allemagne : amendement à la section III du projet de document final	11	
A/S-10/AC.1/L.6	Canada : amendements à la section III du projet de document final	11	
A/S-10/AC.1/L.7	Chine : amendements à la section IV du projet de document final	12	
A/S-10/AC.1/L.8	Chine : amendements au préambule du projet de résolution contenant un projet de document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	9 à 12	
A/S-10/AC.1/L.9	Philippines : amendement à la section III du projet de document final	11	
A/S-10/AC.1/L.10	Projet de résolution	9	Voir A/S-10/23, par. 12 et 13.
A/S-10/AC.1/L.11	Projet de résolution	9	<i>Ibid.</i> , par. 12 et 14.

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description des documents</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
A/S-10/AC.1/L.12	Amendements au document A/S-10/AC.1/L.10	9	<i>Ibid.</i> , par. 16.
A/S-10/AC.1/L.13	Amendements au document A/S-10/AC.1/L.10	9	<i>Ibid.</i> , par. 17.
A/S-10/AC.1/L.14	Projet de résolution	11	<i>Ibid.</i> , par. 18.
A/S-10/AC.1/L.15	Projet de résolution	11	<i>Ibid.</i> , par. 19.
A/S-10/AC.1/L.16	Projet de résolution	12	<i>Ibid.</i> , par. 20.
A/S-10/AC.1/L.17	Projet de résolution	9 à 12	<i>Ibid.</i> , par. 21.
A/S-10/AC.1/PV.1 à 16	Comptes rendus sténographiques des séances de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire		
A/S-10/PV.1 à 27	Comptes rendus sténographiques des séances plénières de l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire		Voir la première partie du présent volume.

Première partie

SÉANCES PLÉNIÈRES

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Documents officiels



1^{re}
SÉANCE PLÉNIÈRE

(Séance d'ouverture)
Mardi 23 mai 1978,
à 15 h 35

NEW YORK

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

**Ouverture de la session par le chef
de la délégation de la Yougoslavie**

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, je déclare ouverte la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

**Minute de silence consacrée à la prière
ou à la méditation**

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

a) **Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur stipule qu'une Commission de vérification des pouvoirs est nommée au début de chaque session et qu'elle comprend neuf membres, nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Président.

4. Afin d'accélérer les travaux de la session extraordinaire et conformément aux précédents établis, il pourrait être décidé, comme l'a recommandé le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [voir A/S-10/1, vol. I, par. 24] et comme l'a confirmé l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, que la Commission de vérification des pouvoirs comprendra les mêmes membres que celle de la trente-deuxième session, à savoir : le Canada, la Chine, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Madagascar, le Népal, le Nigéria et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

5. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs sera ainsi composée.

Il en est ainsi décidé (décision S-10/11).

6. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : A cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale sur une note verbale du Secrétaire général, en date du 27 avril 1978, dans laquelle il est dit que les pouvoirs doivent être établis pour tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, sauf pour les représentants permanents qui sont déjà habilités à représenter leur gouvernement à toutes les sessions de l'Assemblée générale.

**Barème des quotes-parts pour la répartition des
dépenses de l'Organisation des Nations Unies
(A/S-10/16)**

7. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour de cet après-midi, je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-10/16, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général et par laquelle il informe l'Assemblée de la situation des Etats Membres en ce qui concerne les arriérés de paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation, aux termes de l'Article 19 de la Charte.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président de l'Assemblée générale

8. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée générale. A ce propos, je donne la parole au représentant de l'Argentine.

9. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'honneur de proposer la candidature de M. Lazar Mojsov, vice-ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie, à la présidence de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

10. Lorsque le Comité préparatoire de cette session s'est occupé de l'organisation des travaux, l'une des questions qui ont le plus vite rencontré l'approbation unanime de ses membres a été la recommandation tendant à ce que la présidence de l'Assemblée soit confiée à

celui qui a conduit avec tant de sagesse et de compétence les délibérations de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale [*ibid.*, par. 25].

11. Tous les membres du Comité ont voulu rendre ainsi un hommage mérité à une personnalité éminente qui, au cours d'une longue carrière publique, et notamment dans l'exercice brillant de ses fonctions aux Nations Unies, s'est toujours vouée à la cause du désarmement. Représentant d'un pays qui a apporté des contributions importantes dans ce domaine, M. Mojsov s'est acquis en outre la sincère reconnaissance de tous les Etats qui font partie de l'Organisation par la manière exemplaire dont il a su mener à bien les trois dernières sessions de l'Assemblée.

12. Je suis certain de me faire l'interprète du sentiment général en exprimant ma conviction qu'en l'occurrence sa direction sera également décisive pour que les tâches que nous entamons aujourd'hui soient couronnées de succès. Pour ce faire, il peut compter sur toute notre confiance, notre compréhension et notre appui. Je propose que la candidature de M. Mojsov soit approuvée par acclamation, afin de donner à cette décision son sens véritable, celui d'honorer un homme illustre qui s'est distingué au service de son pays ainsi qu'au service de la coopération internationale aux Nations Unies.

13. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale vient d'entendre la proposition du représentant de l'Argentine, M. Carlos Ortiz de Rozas, tendant à ce que le Président de la trente-deuxième session préside l'Assemblée générale au cours de sa dixième session extraordinaire.

14. Je considère que l'Assemblée générale adopte cette proposition.

Il en est ainsi décidé (décision S-10/12).

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer en disant à l'Assemblée ma profonde reconnaissance de m'avoir élu président de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette élection — et notamment cette nouvelle preuve de confiance manifestée à mon égard par l'Assemblée — m'honore au plus haut point. J'accepte ces hautes fonctions, pénétré du sentiment de mes responsabilités et pleinement conscient des tâches ardues qui nous attendent tous.

16. La convocation de cette session extraordinaire consacrée au désarmement représente une décision de la plus grande importance et de la plus vaste portée pour les relations internationales. Rappelons-nous qu'elle a été proposée pour la première fois dès 1961, à Belgrade, à la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Les résultats de cette initiative et d'autres ont été insuffisants, nous le savons tous, et c'est ainsi que le Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, Josip Broz Tito, a souligné une fois de plus la nécessité d'une session extraordinaire consacrée au désarmement à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, du 16 au 19 août 1976. Par la suite, cette proposition est

devenue une initiative commune de tous les pays non alignés qui a ensuite été appuyée par consensus à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les pays non alignés ont ainsi apporté une nouvelle contribution importante au travail des Nations Unies et aux efforts généraux destinés à donner une vie plus sûre à tous les peuples du monde, objectif auquel, en dernière analyse, la présente session extraordinaire est consacrée. En édifiant une coopération constructive entre les nations, en cherchant à réduire les tensions mondiales et en essayant de trouver des solutions rapides aux problèmes accumulés qui pèsent si lourdement sur les relations internationales, la présente session revêt la plus grande importance. Nous devons nous efforcer ici de contrebalancer le manque de confiance que cause parmi les nations l'intensification sans fin de la course aux armements.

17. Cette éminente assemblée commencera aujourd'hui à s'occuper de l'une des questions clés devant lesquelles se trouve le monde contemporain : la cessation de la course aux armements et la prévention d'un gaspillage énorme de ressources humaines et matérielles. Nous devons chercher à remplacer l'état existant de méfiance, de tension et de division dans les relations internationales par une coopération pacifique et constructive destinée à donner de meilleures conditions d'existence à tous les peuples du monde, et surtout à ceux des pays en développement. Nous n'avons pas seulement une responsabilité à l'égard de notre propre génération, mais aussi à l'égard des générations futures car leur chance même de survie se trouve menacée par la situation qui existe actuellement dans le domaine des armements. Les armes nucléaires surtout représentent une menace tangible et croissante pour l'avenir puisqu'elles peuvent anéantir la vie pour plusieurs siècles.

18. Les Nations Unies possèdent une expérience considérable en ce qui concerne ces questions. Dès le début, alors que le monde émergeait à peine des immenses destructions de la deuxième guerre mondiale, les Nations Unies se sont trouvées devant une course aux armements nouvelle mais encore invisible, résultat direct de la découverte et de la mise au point des armes atomiques et de leur utilisation dans une rivalité destinée à acquérir de l'influence dans les relations internationales en édifiant des arsenaux d'armes de plus en plus meurtrières. La première résolution adoptée par l'Assemblée générale concerne spécialement les craintes et les doutes suscités par le spectre menaçant des armes atomiques. Cette résolution demandait la mise en train de mesures destinées à réglementer, à réduire et à interdire complètement les armements, et à faire cesser la course aux armements. Même à ce stade, les conséquences à longue portée de la course aux armements commençaient à apparaître.

19. Depuis cette résolution, l'Assemblée générale a adopté au total 3 968 résolutions. Sur ce nombre, 228 résolutions ont trait aux problèmes du désarmement, et un grand nombre d'entre elles traduisent des attitudes et

dés prises de position positives. Certaines mesures tendant à arrêter la course aux armements, malgré leur effet modeste, ont pu être adoptées grâce à des négociations patientes. Mais, en dépit de tout cela, nous pouvons dire sans la moindre hésitation que de 1945 à ce jour, c'est-à-dire après l'adoption de presque 4 000 résolutions, aucun progrès sérieux n'a été accompli dans les efforts de désarmement permettant d'assurer une paix durable, de favoriser le développement et de garantir la sécurité mondiale sans tout faire reposer sur la force des armes.

20. Les Nations Unies se trouvent maintenant devant l'une des tâches les plus sérieuses de leur histoire. Les représentants de tous les Membres des Nations Unies au niveau le plus élevé possible sont aujourd'hui rassemblés ici et le seront dans les jours à venir. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation mondiale, ils consacreront, pendant cinq semaines, toute leur attention à une évaluation générale de l'état des relations internationales et présenteront diverses suggestions et propositions dans le but de surmonter les conséquences négatives de la course aux armements. Ils feront aussi des efforts concertés afin de promouvoir des mesures nouvelles et plus substantielles destinées à accroître l'efficacité des futures négociations sur le désarmement et à leur insuffler une vitalité nouvelle.

21. Un certain nombre de questions exigeront particulièrement l'attention de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Au premier chef, il s'agira de toute évidence des conséquences sociales et internationales, en général, de la course aux armements toujours croissante.

22. Les budgets et les dépenses militaires ont atteint des proportions astronomiques et constituent un insupportable fardeau même pour les pays riches et grands. Jamais encore dans l'histoire de la civilisation mondiale une si grande part du produit social n'a été dépensée en armements. Les dépenses militaires dans le monde dépassent maintenant le total de toutes les ressources financières que le monde consacre à toutes les formes d'éducation, et elles dépasseront aussi sous peu le total des sommes consacrées aux soins sanitaires. Dans un monde si nettement polarisé entre riches et pauvres et entre pays très développés et pays en développement, ce gaspillage de ressources n'est pas seulement un fardeau; il signifie également que des problèmes affectant depuis si longtemps tous les pays du monde et les relations internationales sont négligés à l'époque actuelle.

23. La course qualitative aux armements, et j'entends par là le perfectionnement constant de types d'armes nouveaux et toujours plus coûteux, n'absorbe pas seulement d'immenses ressources complémentaires, mais a détourné d'importants talents scientifiques et des efforts de recherche vers un champ d'activités absolument stérile. En conséquence, les objectifs humains et stratégiques de la recherche scientifique ainsi que la nécessité primordiale d'utiliser de manière rationnelle les ressources mondiales non renouvelables ont été laissés de côté. La recherche scientifique devrait aujourd'hui poursuivre avant tout deux grandes priorités :

elle devrait s'efforcer de soulager la souffrance des peuples affligés des nombreux maux qui accompagnent la pauvreté et elle devrait chercher à découvrir et à exploiter les ressources nouvelles d'énergie, sans lesquelles le développement de la civilisation mondiale contemporaine connaîtra des limites catastrophiques dans un avenir prévisible. Le coût de la course qualitative aux armements et la consommation de ressources matérielles sont aujourd'hui bien supérieurs aux dépenses consacrées à maintenir l'appareil de guerre au cours des six années de la seconde guerre mondiale. Et cela se produit à une époque où des progrès sans précédent dans la science et la technique exigent d'urgence la restructuration des relations mondiales devenues caduques. Cela se produit aussi à une époque où l'exploration de nouveaux moyens de communication entre les nations et l'édification de relations nouvelles au sein de la communauté internationale constituent des impératifs indéniables.

24. Le stockage ininterrompu d'armes de destruction dans les arsenaux des principaux protagonistes de cette rivalité militaire a donné lieu à une course absurde. Les principaux participants à cette course n'ont pas seulement maintenant la capacité de tuer jusqu'au dernier homme dans tous les pays adversaires, une capacité qui se mesure déjà par un nombre à deux chiffres, mais de tuer plusieurs fois chaque homme, chaque femme et chaque enfant du monde. Cette capacité d'anéantissement total crée une immense pression politique et psychologique et constitue une source de méfiance et de rivalité dans les relations internationales, notamment dans les relations entre les grandes puissances. Dans cette situation, l'attention se concentre constamment sur les intentions possibles de l'adversaire, et c'est sur cette tension que repose la paix précaire du monde d'aujourd'hui, qui, loin d'être une paix véritable, n'est que l'absence de conflit mondial. La méfiance et l'incertitude quant à l'aboutissement de cette rivalité affectent directement les relations internationales dans l'ensemble et ont les conséquences les plus vastes en ce sens qu'elles créent et entretiennent des foyers de conflits internationaux.

25. Il s'impose d'arrêter cette absurde course aux armements si nous voulons faire disparaître le cauchemar de l'incertitude, lequel crée des difficultés non seulement dans les relations internationales, mais aussi au sein des communautés nationales.

26. La situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui est indéniablement dramatique, car les enjeux sont considérables dans le monde moderne. Non seulement l'atmosphère générale des relations internationales se trouve nécessairement affectée, mais les effets se font également sentir dans les zones de conflits et de crises localisés. Dans ce contexte, il convient de se demander ce que nous pouvons attendre valablement du travail que nous ferons ici à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Quel peut être le rôle de l'Organisation dans la recherche de solutions?

27. Nous devons ouvrir les yeux et reconnaître franchement que les Nations Unies, malgré des efforts

sérieux et une attention constante aux problèmes du désarmement inscrits à leur ordre du jour, ne sont malheureusement parvenues qu'aux zones marginales d'une véritable prise de décisions dans le processus de désarmement. La préoccupation des principaux acteurs de la course aux armements a été, pour des raisons objectives, non seulement les rivalités, mais aussi les tentatives de fixer des plafonds au perfectionnement, au stockage et à l'utilisation de nouveaux types d'armes ou de vecteurs. L'expérience, toutefois, nous montre que cette manière d'agir n'est pas de nature à freiner la course aux armements et qu'elle peut encore moins créer le minimum de confiance nécessaire entre les grandes puissances. Pour ces raisons, la politique proclamée de détente a non seulement fait du surplace mais encore a connu de temps à autre des phases d'hésitation et de réévaluation.

28. Il importe donc de mettre au point de nouvelles méthodes d'approche et, à cet égard, les Nations Unies constituent une fois de plus un forum viable où tous les points de vue peuvent s'exprimer. Les grands et les petits, les Etats militairement forts ainsi que les faibles, les riches et les pauvres, les pays développés et en développement, tous peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité. Je suis profondément convaincu que les Nations Unies ont la possibilité d'influencer la création d'un nouveau climat et de tracer une voie nouvelle pour la recherche de solutions au problème du désarmement.

29. Pour des raisons évidentes, aucune solution nouvelle ne pourra sortir d'objectifs irréalistes ou d'hypothèses illusoire. Il est indispensable d'établir une stratégie de négociations du désarmement indiquant les buts ultimes à atteindre de même que les tâches immédiates à accomplir. Il s'agit avant tout d'arrêter l'escalade actuelle de la course aux armements, de bloquer et de réduire les budgets militaires des grandes puissances et d'arriver peu à peu à des accords dans cette optique. Une partie des ressources économisées par l'arrêt de la croissance des dépenses militaires devrait tout d'abord être utilisée pour augmenter l'assistance aux pays en développement. Dans le domaine de l'assistance technique, de nouvelles ressources pourraient tout particulièrement stimuler la capacité de production et de fabrication des pays en développement. Parallèlement à un arrêt de la course aux armements, des mesures internationales tendant à interdire tous les types d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, devraient être adoptées. Une perspective réaliste à laquelle nous devrions tous aspirer dans les efforts internationaux actuels comporte la limitation de l'utilisation des armes nucléaires et leur interdiction complète de même que le renoncement aux menaces verbales d'emploi de fusées nucléaires afin d'exercer une pression politique. On pourrait également viser une définition de zones restreintes pour le développement des armes nucléaires ainsi que la réduction du potentiel nucléaire de destruction. Encore que ces mesures possibles et réalisables ne soient que partielles, elles auraient pour effet, avec les mesures tendant à limiter les aspects tant qualitatifs que quantitatifs de la course aux armements nucléaires ou conventionnels, de créer

l'atmosphère de confiance qui est essentielle pour la coopération à venir. Le progrès dans ce domaine, à supposer que la paix, la sécurité et le progrès règnent dans le monde, pourrait aboutir, dans un avenir prévisible, au désarmement général et complet.

30. Nous avons maintenant la possibilité, ici, de renforcer également le rôle des Nations Unies à l'égard des problèmes du désarmement. La communauté internationale, représentée par les Nations Unies, a toujours été prête à faire face à tous les défis et, dans le passé, ses efforts ont eu des résultats visibles. Je crois fermement que, grâce à nos efforts conjugués, les Nations Unies pourront tenir la place qui leur revient dans le processus du désarmement et apporter la sagesse de leurs délibérations afin de faciliter un progrès qui pourrait marquer un tournant dans les relations internationales et une nouvelle étape dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

31. Nous avons sous les yeux le rapport et les résultats des travaux du Comité préparatoire constitué en vertu de la résolution 31/189 B relative à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je voudrais adresser mes plus sincères remerciements au Président du Comité préparatoire, M. Carlos Ortiz de Rozas, qui a dirigé avec tact et savoir-faire diplomatique des négociations aussi importantes qu'ardues, pendant les travaux de ce comité. Les résultats sont maintenant sous nos yeux et le document qui les contient représente une base pour les travaux et les négociations pendant la dixième session extraordinaire. Certes, un grand nombre de problèmes restent en suspens et sans solution mais le Comité préparatoire est parvenu à présenter des solutions acceptables pour beaucoup d'autres. L'esprit de coopération, le respect mutuel et la compréhension des positions des uns et des autres qui se sont manifestés au cours des négociations au Comité préparatoire sont de bon augure pour la continuation constructive de ces négociations durant la session extraordinaire et je suis sûr que les résultats viendront.

32. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui commence, représente sans aucun doute un événement tout à fait exceptionnel dans les relations internationales. On aborde une nouvelle page de l'histoire de cette organisation, une page sur laquelle il faudrait écrire des mots de poids qui soient à la hauteur de notre maturité politique et de notre détermination à tous d'engager le processus du désarmement. Nous devons démontrer au monde entier que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies continuent d'être un guide pour la communauté internationale à la recherche d'un nouvel ordre économique, politique et social fondé sur l'égalité et la justice pour tous.

33. Je crois que l'histoire et les peuples que nous représentons ici, ne nous pardonneront pas si nous n'utilisons pas pleinement cette occasion. Nous ne devons pas rester enracinés sur place, nous ne devons ni légaliser ni perpétuer l'état peu satisfaisant qui règne dans les relations internationales. Nous devons mettre

un terme aux tendances qui aggraveraient les affrontements, entraveraient le développement des pays les plus pauvres et créeraient de nouvelles situations de crise aux conséquences imprévisibles pour la paix mondiale et la sécurité internationale.

34. En conclusion, je voudrais une fois de plus souligner ceci : il est d'une importance vitale que nous utilisions au maximum l'occasion qui nous est offerte de faire preuve de bonne volonté dans les négociations et que nous déployions tous nos efforts pour conduire à une conclusion favorable la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette session, dans l'intérêt de toutes les nations du monde, doit marquer un tournant véritable et sans équivoque dans les efforts de la communauté internationale pour favoriser et consolider la paix dans le monde.

Déclaration du Secrétaire général

35. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a exprimé le désir de s'adresser à l'Assemblée générale; je lui donne la parole.

36. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Cette session extraordinaire sans précédent de l'Assemblée générale constitue la réunion la plus vaste, la plus représentative jamais convoquée pour examiner le problème du désarmement. Je me félicite particulièrement de la participation personnelle d'un si grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. Cette réaction exceptionnelle indique nettement que les gouvernements et les peuples du monde entier sont profondément conscients de la menace que représentent pour leur bien-être, et même pour leur survie, l'accumulation sans cesse croissante d'armements et la technique des armes. C'est là peut-être la marque distinctive de notre génération que nous sommes conscients de notre capacité d'autodestruction. Nous savons également que le détournement en faveur des armes d'un pourcentage aussi important des ressources humaines et matérielles du monde retarde et empêche l'élimination de la pauvreté, de la faim et de l'injustice économique. Je crois que c'est la conscience aiguë de ce fait qui nous réunit tous aujourd'hui et que, de cette conscience et de ce rassemblement, de grands espoirs peuvent surgir.

37. Je voudrais, ici, rendre hommage au Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dirigé de façon dynamique par M. Ortiz de Rozas, pour sa remarquable contribution à la préparation de cette importante session.

38. D'éminentes personnalités du monde entier et des citoyens intéressés à la question chercheront, pendant cette assemblée, à tracer la voie vers un monde où la sécurité reposera moins — et non pas davantage — sur les armes, où les pays pourront compter sur des efforts collectifs au lieu d'une égalité destructrice, et où les ressources serviront à la promotion du bien commun selon le mode le plus rationnel, et non pas le plus irrationnel. C'est là une entreprise vitale, d'autant plus que

les conséquences de l'inertie seraient une catastrophe globale. Cette session extraordinaire et tous ceux qui y participent font honneur à l'objectif des Nations Unies qui est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

39. En raison de cette grande responsabilité, l'Organisation des Nations Unies, depuis le début, se préoccupe du désarmement. Voici trois ans, une convention interdisant les armes biologiques est entrée en vigueur; c'était là le premier accord international prévoyant la destruction de stocks existants, ouvrant ainsi la voie à de véritables mesures de désarmement. Dans le cadre des Nations Unies, d'importantes mesures ont été prises aussi en vue de la limitation des armements. Des traités existent actuellement, qui interdisent la mise en place d'armes nucléaires dans l'Antarctique, sur le fond des mers et dans l'espace extra-atmosphérique; il en est qui interdisent les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et qui limitent la prolifération des armes nucléaires; il en est enfin qui créent en Amérique latine la première zone exempte d'armes nucléaires et qui interdisent la modification de l'environnement à des fins militaires.

40. D'autres possibilités prometteuses se dessinent à l'horizon. Des négociations sont en cours en vue d'un traité d'interdiction complète des essais et de l'interdiction des armes chimiques. Ces dernières années, les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont efforcés de limiter les armes nucléaires stratégiques et je suis heureux de noter qu'on semble avoir réalisé des progrès marquants en vue d'un nouvel accord. Diverses propositions sont à l'étude en vue de créer des zones dénucléarisées. Des pays négocient depuis quelque temps déjà pour réduire les effectifs militaires en Europe centrale. Les efforts se poursuivent activement pour faire de l'océan Indien une zone de paix. Ces différents faits sont autant de preuves que les Etats sont de plus en plus conscients qu'il est dans leur intérêt commun de limiter le danger que représente la course aux armements.

41. Il nous faut pourtant reconnaître que ces réalisations sont dérisoires à côté de ce qui reste à faire. Nous avons, ces dernières années, vu naître de nouveaux systèmes d'armes, notamment dans le domaine nucléaire, qui compliquent les efforts actuellement déployés pour limiter les armements nucléaires et tendent à saper les résultats acquis. Par exemple, les plafonds que l'on avait négociés en matière de vecteurs d'armes n'ont pas empêché la multiplication des fusées sur un vecteur unique. Le problème est rendu plus complexe encore du fait que les vecteurs sont de plus en plus puissants et de plus en plus perfectionnés. La course croissante aux armements engendre la méfiance et la tension, met en danger les progrès accomplis récemment dans le domaine de la détente et oblige les pays à subordonner leurs exigences économiques aux besoins militaires. Il est donc indispensable que la session extraordinaire trace une voie qui détourne le monde d'un désastre éventuel. Cette session doit d'abord être consacrée à la recherche d'une compréhension com-

mune des choix qui s'offrent et à l'élaboration d'un programme d'action qui soit largement accepté.

42. Afin de s'occuper avec quelque efficacité des immenses problèmes sociaux, économiques et militaires que pose la course aux armements, les gouvernements ont commencé à placer la question du désarmement dans la perspective d'un cadre général. Manifestement, c'est seulement ainsi que nous pouvons espérer pouvoir régler ce problème complexe. Si l'on veut faire tendre tous les efforts vers un but commun, il faut dégager des principes et des priorités et arrêter des objectifs à long terme. Nous avons besoin d'une stratégie du désarmement. Et ce processus doit entraîner une participation toujours accrue de toutes les nations. Le rôle spécial et les responsabilités particulières des grandes puissances sont bien connus, mais les dangers grandissants que comporte la course aux armements ont prouvé à l'évidence que le désarmement était le souci légitime et nécessaire de tous les Etats et de tous les peuples.

43. La participation plus active aux affaires du désarmement d'un grand nombre de petites et moyennes nations exigera beaucoup plus de la part des Nations Unies en matière de recherche, d'information et de documentation. Si l'on veut parvenir à un accord plus large sur les mesures de désarmement, il faudra pouvoir mettre à la disposition des gouvernements et du public des renseignements et des analyses valables et objectifs. Et si les Nations Unies veulent y parvenir, il leur faudra pouvoir compter sur la plus large gamme d'experts possible. J'ai déjà, dans le passé, réuni en maintes occasions, à la demande de l'Assemblée générale, des groupes d'experts consultants chargés d'étudier tel ou tel aspect particulier du désarmement. Ces groupes d'experts ont été fort utiles car ils nous ont permis d'établir une base de compréhension fondée sur une évaluation sobre des faits. A cet égard, il me paraît important de trouver une méthode d'ensemble permettant une étude internationale en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement. Pour utiliser efficacement les connaissances des experts internationaux, on pourrait nommer un conseil consultatif composé de personnalités éminentes. Ce genre d'organes a déjà donné de bons résultats, s'agissant d'autres activités des Nations Unies, en fournissant aux organes gouvernementaux et au Secrétariat d'utiles conseils sur toute une gamme de questions à l'examen. Je serais très heureux de toute contribution que pourrait apporter un tel organisme, et j'espère que l'Assemblée envisagera d'approuver la création d'un tel groupe.

44. A cet égard, il faut intensifier et élargir la portée des programmes nationaux d'information et d'étude sur le désarmement. Il ne faut pas oublier les investissements considérables consacrés à la recherche et au développement en matière militaire. Aucun autre domaine de l'activité humaine ne reçoit autant de ressources scientifiques; rien de comparable n'est consacré à la recherche de moyens en vue de freiner et de renverser la course aux armements. Cela encourage une concurrence permanente et des changements constants dans le domaine de la technique militaire, ce qui a trop

souvent un effet direct sur l'ensemble des relations entre les Etats. Je suggère donc que nous consacrons aux efforts nationaux et internationaux de désarmement un million de dollars pour chaque milliard consacré actuellement aux armements. Voilà qui serait une mesure utile pour corriger le déséquilibre considérable de l'ordre de priorité. En tout cas, ce devrait être un objectif moral et politique que devrait viser chaque pays dans le cadre de son potentiel de désarmement national, régional ou international. Certains voudront renforcer leurs propres activités d'éducation ou d'information en matière de désarmement; d'autres voudront accroître leur capacité de recherche, d'autres voudront favoriser les travaux des organisations internationales. Je n'ai pas de recette bien précise à présenter ici, je n'ai qu'un but, un objectif.

45. De toute évidence, peuples et nations doivent être appelés à une participation directe si l'on veut que l'opinion publique joue un rôle effectif dans le désarmement. Et cela amène à mettre de plus en plus l'accent sur l'éducation publique. Dans ce domaine, les organisations non gouvernementales ont un rôle essentiel et permanent à jouer. Elles seront une source d'idées et fourniront des renseignements justes au public. Elles seront entendues au cours de la présente session. Elles auront un effet sur son succès et sur les efforts plus larges qui devront suivre.

46. Les dernières années ont fait apparaître la difficulté d'arrêter une course aux armements dont l'élan semblait impossible à maîtriser. Les nations acquièrent des armes parce que, comme l'a fait remarquer le Président, elles se méfient les unes des autres et parce qu'elles espèrent obtenir une protection contre une attaque éventuelle. Mais une sécurité fondée sur les armes est d'autant plus précaire que celles-ci perpétuent la méfiance et la crainte entre les nations et engendrent un risque permanent de guerre. La confiance mutuelle, la présence d'objectifs communs, voilà la seule manière de remplacer les armes par la sécurité à laquelle aspirent à juste titre toutes les nations et tous les peuples.

47. La mesure dans laquelle les Nations Unies parviennent à résoudre les conflits, à atténuer les inégalités économiques et les souffrances humaines et à construire les éléments d'un ordre mondial logique déterminera l'accroissement de confiance essentielle au succès d'un programme de désarmement. Au début de cette session historique, nous devons donc décider d'arrêter une stratégie sur ce problème capital en vue, non pas seulement de contrôler les armements, mais de parvenir à un désarmement significatif.

48. Comment relever cette énorme gageure?

49. Je pense qu'un effort de dimensions entièrement nouvelles est nécessaire, que cet effort doit être d'une amplitude à la mesure de la tâche. Ce doit être un effort à plus long terme que tous ceux qui l'ont précédé. Ce doit être un effort plus profondément ancré dans la participation démocratique des peuples et des nations — de toutes les nations — que tous les efforts qui ont été poursuivis jusqu'ici. Et il doit rallier, comme jamais

auparavant, les réserves de talents et de ressources du monde pour cette tâche.

50. Voilà l'épreuve qui nous attend. Soyons déterminés à la surmonter dans un esprit constructif contribuant ainsi à créer pour la race humaine un avenir digne d'elle.

51. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration ainsi que des suggestions encourageantes qu'il a soumises à l'Assemblée.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation de la session

52. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Me fondant sur la pratique des sessions extraordinaires antérieures et compte tenu des recommandations du Comité préparatoire, approuvées par l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session dans sa résolution 32/88B, je propose que les présidents des grandes commissions élus à la trente-deuxième session conservent le même poste pour la dixième session extraordinaire, étant entendu que les présidents des grandes commissions absents à la présente session seront remplacés par un membre de leur délégation. En outre, les vice-présidents resteraient les mêmes que lors de la trente-deuxième session, ce qui assurerait le caractère représentatif du Bureau.

53. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve ces propositions?

Il en est ainsi décidé (décisions S-10/13 et 14).

54. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Pour ce qui est des Présidents des grandes commissions, je crois que seuls le Président de la Première Commission de la trente-deuxième session, M. Frank Edmund Boatén, du Ghana, le Président de la Deuxième Commission, M. Peter Jankowitsch, de l'Autriche, le Président de la Cinquième Commission, M. Morteza Talieh, de l'Iran, et le Président de la Sixième Commission, M. Enrique Gaviria, de la Colombie, assistent à la session extraordinaire.

55. Les noms suivants des remplaçants des présidents absents ont été communiqués au Secrétariat : pour le Président de la Commission politique spéciale : M. Peter Florin, de la République démocratique allemande; pour le Président de la Troisième Commission : M. Donald O. Mills, de la Jamaïque; pour le Président de la Quatrième Commission : M. Taher Al-Hussamy, de la République arabe syrienne.

56. Les vice-présidents de la trente-deuxième session qui auront les mêmes fonctions à la dixième session extraordinaire sont les représentants des Etats suivants : Chine, Chypre, Danemark, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Indonésie, Lesotho, Madagascar, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leoné, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yémen démocratique.

57. Nous passons maintenant à la recommandation faite par le Comité préparatoire au paragraphe 23 de

son rapport figurant dans le volume I du document A/S-10/1, selon laquelle : "L'Assemblée générale devrait, à sa session extraordinaire, mettre en place une commission plénière comportant autant de groupes ouverts ou d'organes subsidiaires qu'il sera nécessaire." Le Comité a également recommandé que le président de cette commission soit élu par l'Assemblée générale. Au paragraphe 47, le Comité a recommandé que "la Commission plénière ait un bureau de 10 membres, comprenant un président, huit vice-présidents et un rapporteur".

58. A cet égard, je voudrais faire à l'Assemblée générale les propositions suivantes : premièrement, l'Assemblée générale, comme lors des sixième, septième et neuvième sessions extraordinaires, créerait une commission spéciale de la dixième session extraordinaire, qui serait une commission plénière avec un président, huit vice-présidents et un rapporteur, et qui accorderait à son président, pour la durée de la session, tous les droits associés à la qualité de membre du Bureau, y compris le droit de vote, étant entendu que le président de la commission spéciale serait élu par l'Assemblée; deuxièmement, il appartiendrait à la commission spéciale de créer autant de groupes de travail qu'il le faudra. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ces propositions?

Il en est ainsi décidé (décision S-10/21).

59. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : le Bureau de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée est donc constitué.

60. Sur la question de l'élection du Président de la Commission spéciale, la parole est au Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, M. Hameed.

61. M. HAMEED (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai un double avantage, puisqu'il m'est donné de prendre la parole à la tribune cet après-midi. En premier lieu, je suis très heureux de pouvoir vous adresser mes plus cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la dixième session extraordinaire. J'aurai par la suite l'occasion d'exprimer mes sentiments d'une manière plus complète, et plus appropriée peut-être, lorsque je reprendrai la parole au cours du débat général. Ma délégation voit dans votre élection à la présidence d'une nouvelle session la reconnaissance de vos hautes qualités personnelles et, ai-je besoin de l'ajouter, un hommage rendu à votre pays, la Yougoslavie.

62. En second lieu, je suis ici pour proposer la candidature d'un représentant très éminent et très estimé de son pays, l'Argentine, M. Carlos Ortiz de Rozas, aux fonctions de président de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est là le deuxième privilège dont bénéficie ma délégation cet après-midi.

63. Nous sommes aujourd'hui réunis pour l'ouverture de cette première session extraordinaire historique consacrée au désarmement, aboutissement d'une entreprise qui nous a tous préoccupés, et plus particulièrement le groupe des pays non alignés qui, depuis quelque 17 ans, a préconisé la tenue de cette session extraordinaire.

64. En avançant la candidature de M. Carlos Ortiz de Rozas, je le fais au nom de trois régions géographiques, l'Amérique latine dont il est originaire, le continent africain et celui de l'Asie auquel j'appartiens. Puis-je ajouter ici que la grande majorité des pays de ces trois régions appartiennent au mouvement des non alignés et c'est en ma qualité de représentant du Président du mouvement des pays non alignés que je propose cette candidature. Il s'agit d'un mouvement d'un groupe de pays réunissant 86 Etats Membres de notre organisation.

65. Il est sans doute superflu que je rappelle les qualités exceptionnelles de M. Ortiz de Rozas. Il est trop bien connu de tous pour que je n'aie besoin de porter témoignage de ses qualités. Ceux d'entre nous qui l'ont vu présider les travaux du Comité préparatoire au cours de ses cinq sessions, dont la dernière s'est terminée il y a un mois seulement, connaissent fort bien les nombreux problèmes auxquels nous avons dû faire face. Le projet unifié de document que nous sommes appelés à examiner à cette session extraordinaire [voir A/S-10/1, vol. I] est la preuve suffisante des nombreuses qualités de négociateur et de diplomate que M. Ortiz de Rozas a su déployer au cours du travail ardu consacré aux cinq sessions du Comité préparatoire.

66. Sans sous-estimer en aucune façon les efforts et le travail de nombreuses délégations, je crois exprimer les sentiments de tous les membres du Comité préparatoire et de l'Assemblée générale en disant que le document, dans sa forme actuelle, est devenu possible grâce aux efforts inlassables et constants de M. Ortiz de Rozas. Je n'ai guère besoin d'ajouter qu'il reste beaucoup à faire pour donner à ce document une forme finale afin qu'il reflète à la fois les réalités et les aspirations véritables de tous les Membres de notre Organisation. Cela seul permettra de déterminer la mesure du succès de cette dixième session extraordinaire.

67. En avançant la candidature de M. Ortiz de Rozas, je crois exprimer le sentiment très répandu selon lequel la présidence de la Commission spéciale de cette dixième session extraordinaire sera entre les mains des plus compétentes. Je me permets de parler ainsi parce que c'est à cette commission spéciale que les tâches essentielles assignées à la session extraordinaire s'accompliront. Tous ceux qui connaissent bien le rôle de M. Ortiz de Rozas au Comité préparatoire savent que, s'il est président, les travaux de cette session extraordinaire consacrée au désarmement seront bien facilités, encore que je n'ose pas dire qu'ils seront aisés.

68. Au nom du groupe des pays non alignés, dont Sri Lanka assure actuellement la présidence, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour donner à M. Ortiz de Rozas l'assurance de notre plus cordiale coopération au cours de cette dixième session extraordinaire.

69. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétique) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, le chef de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans la déclaration qu'il va bientôt faire, aura l'occasion de vous féliciter au nom de la délégation soviétique, pour votre

élection à la présidence de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Permettez-moi, en mon nom personnel, de dire combien je me félicite de votre élection à ce poste important. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, l'Assemblée générale s'acquittera avec succès des tâches qui lui ont été imparties.

70. En tant que président du groupe régional des pays d'Europe orientale et en son nom, vous me permettez d'appuyer la proposition du représentant de Sri Lanka qui, au nom des pays non alignés ainsi qu'au nom des groupes régionaux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, a avancé la candidature de M. Ortiz de Rozas à la présidence de la Commission spéciale.

71. L'éminent diplomate argentin qu'est M. Ortiz de Rozas est bien connu aux Nations Unies et en dehors de l'Organisation. Il a déployé bien des efforts et beaucoup d'énergie pour que le Comité préparatoire vienne à bout de toutes ses tâches. Chacun connaît bien le travail considérable accompli par M. Ortiz de Rozas pour assurer le bon déroulement des travaux du Comité et trouver des accords acceptables pour tous. Il me suffira de rappeler que toutes les décisions de ce comité ont été adoptées par consensus.

72. Quant aux pays du groupe régional de l'Europe orientale, ils sont absolument décidés à jouer un rôle constructif dans les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et feront tout pour que ceux-ci aboutissent à des résultats positifs et concrets. C'est en partant de cette position que les délégations des pays du groupe régional de l'Europe orientale accorderont au Président de la Commission toute l'assistance et toute la coopération dont il a besoin.

73. M. PAPOULIAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, élection qui est un hommage rendu tant à votre pays qu'à vous personnellement. Les chefs des délégations du groupe des pays de l'Europe occidentale et autres Etats auront certainement l'occasion de vous présenter leurs félicitations au cours des jours à venir.

74. Au nom du groupe des pays d'Europe occidentale et autres Etats comme au nom de mon propre pays, j'ai l'honneur et le privilège de présenter la candidature de M. Ortiz de Rozas à la présidence de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

75. M. Ortiz de Rozas a une carrière des plus brillantes dans les services diplomatiques de son pays, l'Argentine, ainsi qu'aux Nations Unies. Depuis longtemps déjà, il a acquis la connaissance des problèmes de la paix et de la sécurité internationales en qualité de représentant de l'Argentine au Conseil de sécurité qu'il a eu l'occasion de présider en mars 1971. M. Ortiz de Rozas a pris part avec beaucoup de distinction aux nombreuses sessions d'organes divers des Nations Unies traitant du désarmement et des questions connexes. En dernier lieu, il a présidé le Comité préparatoire et il s'est acquis la reconnaissance profonde de tous les Etats Membres des

Nations Unies pour sa contribution personnelle inappréciable grâce à laquelle ont abouti à une conclusion positive les travaux du Comité qui ont permis la tenue de la présente dixième session extraordinaire. Le groupe des pays de l'Europe occidentale et autres Etats est pleinement convaincu que M. Ortiz de Rozas saura, grâce à ses qualités éminentes, son habileté diplomatique et sa vaste connaissance des problèmes des Nations Unies, s'acquitter efficacement et avec succès de cette nouvelle et importante tâche que l'Assemblée générale est sur le point de lui confier.

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La candidature de M. Carlos Ortiz de Rozas, de l'Argentine, président du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, au poste de président de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire vient d'être proposée à l'Assemblée.

77. En l'absence d'objection, je déclare M. Ortiz de Rozas élu par acclamation président de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé (décision S-10/15).

78. Je le félicite, au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, et je lui souhaite plein succès. L'élection des autres membres du Bureau de la Commission spéciale aura lieu au cours de sa première réunion demain matin, à 10 h 30.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-10/1)

79. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à examiner le rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement contenu dans le volume I du document A/S-10/1. Les annexes au rapport figurent dans les volumes II à VII.

80. Je donne la parole au Président du Comité préparatoire, M. Carlos Ortiz de Rozas, de l'Argentine.

81. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, avec votre permission je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée d'occuper la tribune pour vous exprimer tout d'abord mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence. Je voudrais en outre exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance émue pour l'honneur que vient de me faire l'Assemblée en m'élisant Président de la Commission spéciale.

82. Je décèle, à travers ce geste unanime, la reconnaissance positive et significative de l'action constructive et indépendante que l'Argentine mène depuis plusieurs années au sein des différents organes pour promouvoir la cause du désarmement ainsi que la paix et la sécurité internationales.

83. J'ose croire, en outre, que cette élection constitue une manifestation de confiance et l'approbation tacite des efforts intenses effectués par les 54 membres du

Comité préparatoire chargé d'organiser les travaux de la présente session.

84. C'est ainsi que j'interprète cette élection et il ne me reste plus qu'à assurer tous les membres que je n'épargnerai aucun effort pour que, dans le cadre de mes responsabilités, la Commission spéciale contribue de manière positive au succès de cette session.

85. Je voudrais remercier en particulier M. A. C. S. Hameed, ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, ainsi que M. Oleg Troyanovsky, de l'Union soviétique, et M. George Papoulias, de la Grèce, pour avoir présenté ma candidature dans des termes aussi éloquents et aussi cordiaux.

86. La vanité me pousserait à croire en leurs paroles généreuses mais, par expérience, je sais qu'elles s'inspirent de l'amitié que l'on m'a toujours accordée.

87. Le rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que j'ai eu l'honneur de présider figure au document A/S-10/1 du 3 mai 1978, et je le sou mets à votre examen. Ce rapport contient un exposé détaillé des travaux accomplis conformément au mandat confié au Comité par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/189 B et renouvelé ultérieurement dans la résolution 32/88 B.

88. La concision et la clarté de ce rapport me dispenseront de longues explications. Je me bornerai donc à traiter des questions qui me paraissent appeler des explications.

89. Tout d'abord, je tiens à signaler que toute la documentation reçue ou produite par le Comité se trouve intégralement reproduite dans les sept volumes.

90. En examinant dans les détails cet aspect des préparatifs, le Comité a convenu qu'il fallait s'efforcer, dans toute la mesure possible, de mettre à la disposition des membres de l'Assemblée un ensemble complet d'informations et de précédents facilitant l'étude et la compréhension des problèmes pertinents. Nous avons également pensé qu'en dehors des délégations des Etats Membres des Nations Unies de nombreuses institutions du monde, publiques ou privées, qui suivent avec intérêt la question du désarmement et l'évolution de nos travaux, pourraient bénéficier de même de cette récapitulation.

91. Je dois ajouter que l'on trouvera dans le volume I le rapport du Comité préparatoire, dans les volumes II à VI tous les documents officiels et, dans le volume VII, les comptes rendus analytiques des séances plénières. Parmi les annexes figurent 13 documents préparés par le Secrétariat à la demande du Comité et qui constituent par eux-mêmes une contribution utile aux délibérations de cette session.

92. Depuis le 28 mars 1977, date à laquelle le Secrétaire général a déclaré l'ouverture de ses travaux, le Comité préparatoire a tenu cinq sessions, soit un total de 42 séances plénières et 7 séances officieuses. En outre, en tant que groupe de travail, il a tenu 10 séances.

93. Par sa résolution 31/189 B, l'Assemblée générale avait chargé le Comité préparatoire "d'examiner toutes

les questions pertinentes relatives à la session extraordinaire, y compris son ordre du jour, et de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-deuxième session, des recommandations appropriées à ce sujet".

94. Ces recommandations ont été consignées dans le rapport du Comité préparatoire que j'ai présenté à la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale sous la cote A/32/41 et Corr. 1¹.

95. Bien que ces recommandations aient été adoptées par l'Assemblée générale, le Comité a néanmoins jugé bon de les reproduire à nouveau dans les paragraphes 16 à 33 du rapport définitif, pour présenter un compte rendu complet des travaux accomplis depuis sa création.

96. Au paragraphe 17, figure l'ordre du jour provisoire de la session avec quatre questions essentielles, les points 9 à 12, qui ont orienté l'action du Comité à ce sujet. Au paragraphe 26, figure une recommandation relative à la procédure, qui correspond au critère adopté par le Comité en ce qui concerne ses propres décisions. Selon ce critère, il est stipulé, dans ce paragraphe, que le règlement intérieur de l'Assemblée générale devrait s'appliquer sans modifications à la session extraordinaire, étant entendu qu'en ce qui concerne l'adoption des décisions, rien ne sera épargné pour que, dans toute la mesure possible, elles soient adoptées par consensus.

97. En adoptant les recommandations en question en vertu de la résolution 32/88 B, l'Assemblée générale demandait expressément au Comité préparatoire "de poursuivre ses travaux en vue de préparer un projet de document final ou de documents finals, pour examen et adoption par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire".

98. L'organisation des travaux du Comité en 1978, conformément à ce mandat de l'Assemblée générale, est exposée aux paragraphes 35 à 41 du rapport. A ce sujet, je relève particulièrement la décision de constituer un groupe de rédaction officieux, ouvert à toutes les délégations faisant partie du Comité, sous la présidence du Rapporteur, M. Abdelkader Bensmail, d'Algérie, qui a mené les délibérations avec le dévouement, l'habileté et l'expérience dont il a fait preuve plus d'une fois depuis qu'il est aux Nations Unies. Au sein de ce groupe de rédaction et dans ses sous-groupes, une grande partie de la tâche de conciliation s'est réalisée en vue de préparer le projet de document final. A cet effet, le groupe de rédaction a disposé d'une documentation abondante constituée par les propositions des Etats Membres dont la liste figure dans les paragraphes 15 et 42.

99. Outre les recommandations adoptées l'an dernier par l'Assemblée, le Comité en a adopté d'autres en 1978; elles sont énumérées aux paragraphes 45 à 54 du rapport et elles doivent être examinées à la présente session. Ces recommandations portent sur la durée du débat général, la composition du Bureau de la Commis-

sion spéciale et la date du début de ses travaux, la structure et le contenu du projet de document final, les activités des services d'information, la participation des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche consacrés au désarmement, enfin, l'invitation au Directeur général de l'UNESCO à faire une déclaration à l'Assemblée générale.

100. Ces recommandations, à l'exception de celles qui concernent la structure et le contenu du projet de document final, n'appellent pas de commentaires particuliers. Je relève seulement, pour ce qui est des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche, que le paragraphe 51 contient une recommandation précise sur les limites de leur participation aux deux réunions que la Commission spéciale de la session extraordinaire pourrait tenir le 12 juin prochain. La question de la composition de la liste de ces organisations et instituts n'a pas fait l'objet d'une décision du Comité, mais pour assurer une plus large représentation et un plus grand équilibre il a été convenu de suggérer que la liste présentée par la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social soit complétée par celle des organisations non gouvernementales de pays en développement et aussi, pour des raisons évidentes, par un représentant d'organisations non gouvernementales japonaises et des citoyens d'Hiroshima et de Nagasaki. Quant aux instituts de recherche, le Comité a considéré favorablement une demande de l'Institut international de Stockholm de recherche sur la paix qui voudrait prendre la parole devant la Commission spéciale, et il a décidé de recommander à la Commission d'examiner cette demande, compte tenu des autres demandes analogues qui pourraient être présentées par d'autres instituts de recherche.

101. Au cas où la recommandation sur la participation des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche serait adoptée, nous avons proposé que la Commission spéciale se prononce sur la liste des orateurs au cours de sa première réunion qui est prévue pour le 1^{er} juin prochain.

102. Je voudrais ajouter certaines considérations sur la structure et le contenu du projet de document final. Le Comité s'est penché tout particulièrement sur cette question. A l'issue de longues consultations et d'échanges de vues approfondis, il a décidé de recommander, comme il est dit au paragraphe 48 du rapport, que la session extraordinaire adopte un document unique, composé des quatre parties suivantes : introduction, déclaration sur le désarmement, programme d'action et mécanisme pour les négociations de désarmement. Le Comité a préparé le projet de résolution contenu au paragraphe 54, auquel est ajouté d'ailleurs le projet de document final.

103. L'analyse de ces textes montre que, si le Comité a avancé sensiblement sur de nombreuses questions, il n'a pas réussi à obtenir un consensus sur d'autres formules dont il a discuté et c'est pourquoi, à la demande de diverses délégations, ces formules figurent entre crochets.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 41 et rectificatif.

104. Les paragraphes du préambule du projet de résolution reflètent un accord assez large. Quant à la première partie du projet de document final, qui contient l'introduction, elle figure entre crochets du fait que le Comité n'a pas eu le temps d'en discuter. La deuxième partie sur la déclaration a fait l'objet de négociations intenses qui ont fait apparaître des zones importantes d'accord malgré les divergences qui subsistent sur diverses questions de fond. Les troisième et quatrième parties traitant du programme d'action et du mécanisme appelleront des efforts tout particuliers de l'Assemblée car, dans ces deux parties, le Comité n'est pas parvenu à un accord qui aurait pu lui permettre de soumettre des textes définitifs ou presque.

105. J'ai exposé jusqu'ici les faits, parfois même un peu ennuyeux, relatifs aux questions les plus importantes traitées par le rapport final. Je voudrais maintenant m'éloigner des faits et des statistiques pour vous livrer certaines réflexions que je crois essentielles pour m'acquitter en toute conscience de mes obligations de Président du Comité préparatoire.

106. Nul n'ignore que, pour avancer en matière de désarmement, il faut d'abord régler le problème que représente la conciliation des différentes positions des Etats, sans compromettre leurs intérêts vitaux. Personne n'ignore non plus que cela implique des concessions dans le cadre d'un équilibre acceptable d'obligations réciproques.

107. Cette réalité s'est manifestée tout naturellement aussi dans le cadre du Comité préparatoire. A son niveau et compte tenu de ses limites, le Comité a obtenu des résultats encourageants dans la tâche difficile et complexe qui consistait à opérer des rapprochements de points de vue. Pour commencer, la structure même du projet de document final fait apparaître un accord de base sur la nécessité d'adopter une méthode d'ensemble à l'égard du problème du désarmement, facteur qui a été déterminant pour la convocation de cette session extraordinaire. Dans certaines questions, nous avons pu unifier les points de vue ou, sinon, présenter un nombre raisonnable d'options ou préciser les éléments à prendre en considération dans l'élaboration de formules de compromis. Bref, le Comité a fait tout ce qui était possible. Il lui aurait été difficile d'aller au-delà.

108. Il m'est agréable d'exprimer ici ma profonde reconnaissance aux 54 délégations membres du Comité pour leur esprit de coopération et pour les efforts constructifs qu'elles n'ont cessé de déployer. Cette attitude a facilité sensiblement ma tâche de Président et, qui plus est, a contribué à créer un climat d'entente et de cordialité qui nous a permis de prendre toutes nos décisions par consensus.

109. Il est incontestable que les résultats de nos travaux auraient été moins positifs sans la contribution précieuse de tous les membres du Comité.

110. Pourtant, une satisfaction excessive des travaux accomplis ne ferait que minimiser un fait important, à savoir qu'il demeure toute une série de questions de fond attendant une solution. Les progrès accomplis sont

importants, mais il reste encore beaucoup à faire pour que la présente session extraordinaire soit fructueuse.

111. Le Comité a tracé la voie d'une méthode d'approche générale à l'égard du désarmement. Il appartient maintenant à l'Assemblée générale, organe le plus représentatif de la communauté internationale, d'adopter des décisions politiques indispensables à un accord sur les passages du document final qui font encore l'objet de divergences de vues sensibles.

112. Nous sommes donc en présence d'une gageure historique. Ai-je besoin de souligner que la recherche du consensus pour régler les problèmes en suspens mettra à l'épreuve notre patience et notre volonté? Mais elle exigera surtout de l'intelligence, de la souplesse, et une volonté de parvenir à un accord. Sinon, le consensus ne pourrait qu'aboutir à une paralysie inadmissible, qui servirait de refuge à des positions intransigeantes.

113. L'expérience du Comité a été édifiante. Je suis convaincu que, si la même compréhension mutuelle devait régner au cours de la présente session, celle-ci, dans un nouvel élan, pourrait adopter à l'unanimité un document final qui contribuerait véritablement à mettre un terme à la course aux armements et à promouvoir le désarmement.

114. Pour terminer, je veux remercier tout particulièrement les membres du Bureau du Comité préparatoire ainsi que les deux Rapporteurs, M. Saad Alfarargi et M. Abdelkader Bensmail, pour leur appui constant et leur efficacité. Mes derniers remerciements s'adressent au Secrétaire général, à tout le personnel du Centre des Nations Unies pour le désarmement et au Secrétariat. Leur concours inestimable et constant a été un élément déterminant du succès de nos travaux.

115. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Ortiz de Rozas de son rapport. L'Assemblée générale lui est reconnaissante, de même qu'à ceux qui ont participé aux travaux du Comité préparatoire, pour les efforts qu'ils ont faits en vue d'accélérer notre travail et d'assurer un bon départ à la session extraordinaire.

116. On se rappellera que l'Assemblée générale, dans la résolution 32/88 B, du 12 décembre 1977, a approuvé les recommandations du Comité. Ces recommandations sont reproduites aux paragraphes 17 à 32 du rapport du Comité.

117. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve également les recommandations adoptées par le Comité en 1978, lesquelles figurent aux paragraphes 45 à 53 de son rapport?

Il en est ainsi décidé (décision S-10/22).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (A/S-10/10)

118. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure au document A/S-10/10. Afin d'accélérer nos travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire

en séance plénière sans le renvoyer au Bureau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

119. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je demanderai maintenant à l'Assemblée si elle a des objections à ce que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'il figure au document A/S-10/10? S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

L'ordre du jour est adopté (décision S-10/23).

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Pour ce qui est de la répartition des points de l'ordre

du jour, je voudrais proposer que le débat général — point 8 — ait lieu en séances plénières, et que les points 9 à 12 soient confiés à la Commission spéciale qui serait chargée d'examiner toutes les propositions présentées au titre de ces points, y compris le projet de document final soumis par le Comité préparatoire au paragraphe 54 de son rapport, et de faire rapport à l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve ces propositions?

Il en est ainsi décidé (décision S-10/23).

La séance est levée à 17 h 5.